Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

Les Grèves

CHEZ FRANÇOIS FERLIE

Hier matin, cinquante ouvriers tisserands de la maison François Ferlié, rue Bernard-Palissy, se sont mis en grève, demandant une augmentation de un à deux centimes sur divers articles.

CHEZ WATTEL-FENIER

Les ouvriers reprendront le travail lundi, ayant obtenu satisfaction sur toute la ligne.

CHEZ MOTTE-DELESCLUZE

La aussi les ouvriers ont obtenu satisfaction.

Ils sont rentrés à midi avec les deux ouvriers congédiés qui ont été réintégrés.

CHEZ CASTELAIN

Huit ouvriers de l'imprimerie Castelain, rue Pierre-Motte, se sont mis en grève. Ils demandent la réintégration d'un contremaître congédié.

A QUI LE CARLIN ?

Benoit Bauters, demeurant rue de France, cour Cosman, 6, a trouvé un chien carlin, qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

POUCE ECRASE

Chez MM. Moise Rogier et fils, entrepreneurs, rue de Lorraine, 9, M. J.-Bte Rassez, 38 ans, contremaître de scierie, demeurant rue de Rome, cour Rogier, 6, a eu le pouce de la main droite écrasé en replaçant le tiroir d'une raboteuse.

Six semaines de repos et incapacité permanente partielle de travail.

MAIN ECRASEE

Rue Jean Goujon, un manœuvre, au service de M. Léon Degallaix, entrepreneur, 21, boulevard du Cateau, M. Bruffart Fidèle, 18 ans, demeurant rue de Mons, cour Delannoy, 11, a eu la main droite écrasée par suite de la chute d'un panier de briques.

LA SOCIETE ROUBAISIENNE D'ECLAIRAGE

a l'honneur d'informer le public qu'elle met à l'essai, à partir du 6 mai prochain, un système de location d'appareils de chauffage pour cuisine à un tarif de location réduit.

S'adresser, pour traiter, 58, rue de Tourcoing. Les modèles sont visibles au magasin provisoire d'exposition, 36, Grand'-Rue.

OBSEQUES CIVILES

Nous apprenons la mort du citoyen Emile Carrette, un bon militant du Parti socialiste, un libre-penseur éprouvé.

Emile Carrette, frère de notre ami Henri Carrette, ancien maire de Roubaix, fut un des fondateurs du Parti socialiste dans notre ville, et on peut dire que jamais il ne cessa de lutter pour l'émancipation du prolétariat.

Il était conseiller prud'hommes depuis 21 ans.

Ses obsèques auront lieu le lundi 2 mai, à 3 heures de l'après-midi.

Assemblée à l'hôpital de la Fraternité.

Nous sommes à la veille d'une Inauguration sensationnelle

C'est en effet, SAMEDI prochain 7 courant que le **GRAND BAZAR DE ROUBAIX** passé aux mains d'une société bien connue ouvrira ses portes, après une fermeture d'un mois activement employé à sa réorganisation. Il n'est bruit que des affaires exceptionnelles et des cadeaux magnifiques offerts à cette occasion, à la population Roubaisienne, qui affluera samedi à la **GRANDE VENTE RECLAME, 55-57, Grande-Rue.**

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CERCLE ORPHEONIQUE LES XL. — Aujourd'hui, au Café Français, à 10 heures 1/2 très précises, répétition partielle pour toutes les parties.

La commission espère n'avoir à signaler aucune absence à ces répétitions.

ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DE LA BAIGNERIE. — La Commission rappelle aux amateurs et aux amis que son grand concours de tir à la carabine, avec 250 fr. de prix en espèces et objets d'art divers, s'ouvrira aujourd'hui dimanche 1er mai, pour continuer les 5, 8, 15, 16 et 22 mai, jour de la distribution des prix.

SOCIETE « L'EMPLOYE ». — Recette mensuelle aujourd'hui dimanche 1er mai, de 10 heures à midi, au local, 1, rue du Grand-Chemin.

Eclairage électrique

La « Société ROUBAISIENNE D'ECLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ELECTRICITE », Concessionnaire de la Ville de Roubaix à partir du 1er janvier 1910, procédant actuellement à l'établissement de son réseau d'électricité, desservira les Abonnés dans l'ordre de leur inscription, au fur et à mesure de l'achèvement des diverses sections du Réseau.

ROUBAIX est la ville de France où l'éclairage coûtera le moins cher.

S'adresser au bureau provisoire : 36, Grande-Rue, Roubaix.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 30 avril 1910

Naissances. — Maurice Banfaing, boulevard de Strasbourg, 188. — Gustave Leclercq, rue Daguesseau, cour Fontier, 5. — Denise Hennebicq, rue de l'Alouette, 10. — Lucienne Bettremieux, rue Stephenson, cour Dhalluin, 3. — Jules Poulet, rue Notre-Dame, 45. — Marie Logeon rue Vaucanson, cour Prouvost, 8. — Angèle Dupuis, rue Blanchemaille, cour Franc, 9. — Jacques Lagage, boulevard de Cambrai, 23. — Robert Derville, rue Neuve, 47.

Décès. — Gustave Asset, 27 ans, typographe, boulevard Gambetta, 218. — Fernande Vanpeteghem, 5 mois, rue Turgot, 190. — Emile Carette, 62 ans, cabaretier, avenue Julien Lagache. — Henri Empin, 10 mois, avenue Julien Lagache. — Emile Vandendriessche, tisserand, rue de Soubise, 28.

Socialistes Roubaisiens !

Votre devoir est de vous inscrire à la Coopérative « La Paix » et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en même temps qu'elle vous donne des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient moralement et pécuniairement votre Parti dans toutes les circonstances.

BACHY

REUNION ELECTORALE

Aujourd'hui dimanche, à 7 heures du soir, sous la présidence du citoyen Quique, maire de Bachy, réunion publique et contradictoire salle Fichelle.

Le citoyen Dubled y prendra la parole.

SAINGHIN-EN-MELANTOIS

LE CITOYEN DUBLED A SAINGHIN-EN-MELANTOIS

Le citoyen Dubled prendra la parole aujourd'hui, dans une réunion publique et contradictoire, qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures 1/2, salle Houzet et Delannoy.

HEM

REUNION PUBLIQUE ET CONTRADICTOIRE

Lundi 2 mai, salle « Ma Campagne », au Petit Lannoy, à 7 heures 1/2, réunion publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen Delecroix, maire d'Hem.

Orateurs : Debaisieux et Dubled.

GAZETTE TOURQUENNOISE

Une grève à la filature Herbaux

Soixante-et-une soigneuses et quinze bâcleurs de la filature Herbaux-Tibeaut fils, rue Faidherbe, se sont mis en grève samedi matin. Ils réclament une augmentation de salaire.

VOL D'UNE BECANE

M. Alfred Demessine, cabaretier, place des Phalempins, avait remisé samedi matin, vers neuf heures, sa bicyclette dans la cour de l'école de la rue Ingres. Lorsqu'il voulut la reprendre vers une heure, il constata que la bécane s'était envolée.

M. Niéderst a été saisi d'une plainte.

LES DANGERS DE LA RUE

Hier après-midi, une bâcleuse de la filature Lemaire, rue de la Cloche, Mlle Irma Lamon, 15 ans, demeurant à Leuwe, passant rue Verte-feuille, fut renversée par un cycliste, M. Théodore Desmettre, 30 ans, maréchal-ferrant.

Elle eut le bras gauche fracturé. Un repos de six semaines a été prescrit.

LA PAILLE FLAMBE

Un commencement d'incendie s'est déclaré samedi vers midi, dans un magasin de paille appartenant à M. Gheldof, chevilleur, et situé contour de l'Abattoir. Une partie de la toiture a été endommagée et deux mille kilos de paille ont été consumés.

Les dégâts sont évalués à environ 400 francs.

PHARMACIENS DE GARDE

Seront de garde aujourd'hui dimanche, à partir de midi :

MM. Claeys, 4, place Notre-Dame; Bovaval, 8, place Charles-Roussel; Courtin, 2, rue des Cartiers; Lootgielder, 108, rue de Lille; Declercq, 193, rue de Menin.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 30 avril 1910

Naissances. — Boyaval Jules, rue Parmentier, 17. — *Cappelle Joseph, Grande-Place, 2.* — Vandenberghe Marie, rue des Cinq Voies.

Décès. — Manner Léon, 3 mois, rue du Brun-Pain, 216. — Dubois Louis, 82 ans, sans profession, rue du Sentier, 26. — *Brelle Emile, 43 ans, rattacheur, rue de Reckem, 9.* — Lallette Jean, 57 ans, sans profession, rue Augereau, 21.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

LA FRAUDE. — MM. Turck et Lereau, préposés des douanes, ont arrêté Emile Gomet, 23 ans, journalier à Roubaix. Deux autres fraudeurs ont pris la fuite en abandonnant leur charge.

Les douaniers ont saisi 60 kilos de café vert valant 180 francs.

Gomet a été déféré au parquet.

LILLE

Dans l'Enseignement Primaire

Un de nos concitoyens, travailleur rangé, actif, intelligent en est réduit à s'expatrier par suite de l'incurie ou du mauvais vouloir de l'administration de l'instruction primaire.

M. L..., employé dans une grande administration locale, a épousé une institutrice. Depuis quatre ans elle est exilée dans une commune privée de toutes communications à 17 kilomètres de Lille. Vainement a-t-elle demandé un poste dans un village situé sur une voie ferrée, pour permettre à son mari un retour au foyer.

Aux plus pressants appels, justifiés d'ailleurs par les excellents états de service de l'institutrice, l'administration est restée sourde. Désespéré de cette séparation dont il ne peut plus prévoir la fin, M. L... part au Canada essayer de s'y créer une situation qui lui permettra enfin de goûter les joies de la famille.

Que penser de cette indifférence des bureaux primaires ? Ne sont-ils pas coupables de cette douloureuse séparation ? Qu'ils interdisent donc le mariage des institutrices, ou bien qu'ils ne rendent pas impossible pendant quatre années la vie commune.

Au Parquet

Un vol à Neuville-en-Ferrain

En rentrant un matin à son domicile, après avoir travaillé la nuit dans une usine, M. Albert Dervaghe, 30 ans, demeurant à Neuville-en-Ferrain, s'apercevait qu'un inconnu s'était introduit chez lui à laide de fausses clefs et qu'on lui avait dérobé une somme de 180 fr.

La gendarmerie avisée, ouvrit une enquête et appréhenda, en dépit de ses énergiques dénégations, un ouvrier tisserand, le sieur J.-B. Wagnon, qui a été amené au Parquet de Lille.

M. Houeix, chargé de cette affaire, vient de renvoyer Wagnon devant le Tribunal correctionnel devant lequel il comparaîtra à l'audience du 7 mai.

Les Cheminots vont manifester

Le groupe de Lille du Syndicat National des Travailleurs des Chemins de Fer de France et des Colonies, nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Aujourd'hui, dimanche, 1er mai, à cinq heures du soir, les Cheminots de Lille se rendront en corps à la Préfecture de Lille.

A cet effet, il y a quelques jours, la convocation suivante a été envoyée à chacun des 2.700 syndiqués du groupe :

« Dimanche prochain, 1er mai, la formation du cortège se fera rue Ferdinand-Mathias, à Hellemmes, à trois heures du soir.

» Les camarades s'assembleront par équipe et par service. Leurs délégués, d'ailleurs, seront munis de pancartes indicatrices derrière lesquelles ils n'auront qu'à se placer.

Tous les agents sont instamment priés de se munir de leur insigne.

Nos camarades conducteurs, gardes-freins et agents de gares (si leur règlement leur permet) sont priés, en la circonstance, de se mettre en tenue de service.

Aucun cri, aucun chant ne devront être proférés en cours de route.

On se souvient que l'an dernier, notre organisation a été remarquée favorablement par tout le monde. Il faut que cette année, par notre calme, notre nombre et notre bonne organisation, nous fassions comprendre à nos dirigeants que nous avons dans nos mains cette arme indispensable : l'opinion publique pour nous.

Soyez à la manifestation de dimanche, camarades.

Vive le Syndicat National !

La Commission administrative du groupe de Lille.

Nous convions tous les travailleurs de Lille à venir voir défiler ces modestes et vaillants travailleurs dont on se rappelle le beau cortège de l'an dernier.

AVIS IMPORTANT

Les délégués du groupe de Lille sont instamment priés de se rendre, à deux heures très précises, chez Hentgès, à Hellemmes.

Ordre du jour. — Organisation du cortège.

Le trésorier : H. HOCHEDEZ.

AVIS. — GRANDE VENTE-RECLAME de l'Or et de l'Argent, de Montres et Réveils 40 0/0 meilleur marché que partout ailleurs AU COIN DORE, 26, rue Nationale, LILLE.

SOCIETE INDUSTRIELLE DU NORD DE LA FRANCE

Cette société a tenu, vendredi dernier, son *assemblée générale mensuelle, sous la présidence* de M. Witz.

M. le président donne lecture de la correspondance qui comprend un envoi de M. Grenthe, des remerciements de M. Girard, au sujet de la publication de son mémoire dans le bulletin de la Société ; des circulaires relatives à l'exposition internationale d'Hygiène de Dresde.

M. le Président annonce pour le 10 mai, à huit heures et demie du soir, une conférence du capitaine Nicolardot, sur les terres rares et la fabrication des manchons à incandescence.

Des communications sont ensuite faites par M. Moritz, sur l'Electrolyse en solution alcaline ; par M. Rolants, sur l'Epuration des eaux résiduaires de la laiterie ; et par M. Alexandre Sée, qui étudia les dimensions les plus favorables à donner à un aéroplane, pour lui permettre d'enlever le maximum de poids.

La Fête du Premier Mai

A l'occasion de la Fête du Travail, la Section Lilloise du Parti Socialiste organise aujourd'hui dimanche 1er Mai, à sept heures du soir, au Théâtre de l'Union de Lille, un grand concert populaire, avec le concours de Mmes Anny Goet, première chanteuse d'opérette des Théâtres Municipaux de Lille ; Marthe Daudergnies, chanteuse légère, premier prix du Conservatoire de Lille ; J. Picavez et Berthe Lallau, diseuses ; J. Dantès, pianiste, premier prix du Conservatoire de Lille ; MM. Dolnay et Valbert, des Théâtres de Lille ; Debois, ténor, lauréat du Conservatoire de Lille; César Ghe-quière, baryton ; Roland Humbert, comique de genre ; Petraman, basse noble ; Remy, diseur à voix ; Guy-Lebert, comique militaire ; la Fanfare et le Groupe des Pupilles de l'Union de Lille.

Une comédie en un acte de M. Grenet-Dancourt, « Rival pour rire », interprétée par Mlle Daudergnies et MM. Valbert et Dolnay, terminera cette fête, qui promet d'être des plus brillantes.

Une causerie sera faite par le citoyen Henri Ghesquière, député sortant, candidat de la deuxième circonscription de Lille.

N. B. — Le programme, vendu dix centimes, sera remis à l'entrée ; il sera établi sur du papier d'un couleur différente pour chaque catégorie de places et sa vente commencera une heure avant le concert.

Les enfants non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis. Les portes de la salle seront fermées pendant le concert.

Dans la salle de l'Alcazar aura lieu, aujourd'hui dimanche 1er Mai 1910, à six heures très précises du soir, un grand concert-conférence, suivi de bal de nuit, organisés par le Comité Paul Bert du P. S., sous les auspices de la Section lilloise et avec le bienveillant concours de :

La Fanfare Ouvrière l'« Avenir », directeur F. Lamoraux ; La Jeunesse Socialiste Paul Bert, chorale, directeur Gandilleu ; M. Gaston Vallet, basse, premier prix du concours individuel de Roubaix ; M. Henri Fred, comique des grands concerts parisiens, genre Drancem ; M. Héli, de l'Alhambra, comique excentrique à transformation ; Mme Colombe Tilmont, muse du peuple, interprète des œuvres de Montéhus, poète des travailleurs ; Les Colombels, duettistes scéniques et mondains ; Mlle Danthès, pianiste, premier prix du Conservatoire.

La causerie sera faite par le citoyen Delory, député.

Des cachets sont en vente chez Dennequin, 266, rue Pierre-Legrand ; Saint-Venant, 56, rue des Guinguettes, et Wasse, « Au Grand Saint-Pierre », rue de Bouvines, au prix de 0 fr. 20 centimes à l'avance et 0.25 centimes au contrôle.

UNION DE SYNDICATS OUVRIERS DE L'IMPRIMERIE

Les syndiqués lithographes, papetiers et typographes sont invités à se joindre à la manifestation organisée par la Fédération locale des Syndicats, qui partira de l'« Union de Lille », 147, rue d'Arras, aujourd'hui dimanche 1er Mai, à neuf heures et demie du matin.

Lundi 2, à 3 heures, aux Galeries Lilloises : Corsages tulle brodé, empiècement façon Irlande, manches poignet, haute nouveauté, val. 10.00, vendus 6.20.

Dramatique accident

Un bambin de deux ans tombe dans un fossé et y trouve la mort.

Un terrible accident qui coûta la vie à un bambin de deux ans, est survenu avant-hier, rue de Londres, causant une profonde émotion parmi les habitants du quartier.

Le jeune Paul Verscheure, âgé de deux ans, dont les parents tiennent, rue de Londres, numéro 50, un débit de boissons, ayant pour enseigne « A la Solitude », prenait ses ébats dans le jardin paternel, vendredi dans la soirée.

Ce jardin est arrosé dans toute la longueur par un petit fossé rempli d'eau. Par un hasard malencontreux, en courant, l'enfant fit un faux-pas et y fut précipité.

Une personne, témoin de cet accident, Mme Robitaillie, qui habite à proximité, se porta immédiatement au secours du garçonnet. En vain, on le frictionna, le petit Paul ne reprit pas ses sens. Il avait succombé à une congestion foudroyante et le docteur Delepine, mandé en toute hâte n'arriva que pour constater la mort du baby.

La douleur des parents est indescriptible.

Du danger des escaliers

Rue Sainte-Catherine

Un mécanicien, M. Joseph Dujardin, âgé de 76 ans, demeurant 67, rue Sainte-Catherine, descendait samedi matin vers huit heures, l'escalier de son habitation, lorsque soudain il fit un faux pas et dégringola plusieurs marches.

Au bruit de la chute, des voisins accoururent et s'empressèrent de relever le septuagénaire qui portait trois plaies sérieuses à la tête, par où le sang s'échappait en abondance.

Un docteur appelé aussitôt vint prodiguer des soins au blessé, et, sutura ses plaies.

En raison de l'âge du mécanicien, des complications étant à craindre, le médecin le fit transporter et admettre d'urgence à l'Hôpital de la Charité.

Rue Gambetta.

Dans l'après-midi de vendredi, un journalier, M. Emile Decottigny, âgé de 66 ans, domicilié 101, rue Saint-Sauveur, était occupé dans un immeuble de la rue Gambetta, à descendre des tapis.

Ayant sur les épaules un fardeau assez lourd le journalier se tenait avec précaution à la rampe, quand soudain, il trébucha, et tomba dans l'escalier.

Dans sa chute, Decottigny qui s'était fracturé l'avant-bras gauche, a reçu les soins d'un docteur, qui le fit transporter et admettre à l'hôpital Saint-Sauveur.

Echappé à la mort

Le sang-froid d'un wattmann sauve d'une mort certaine un imprudent écolier.

Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences mortelles, s'est produit samedi après-midi, à proximité du Mont-de-Terre à Fives.

Des bambins, parmis lequels se trouvait le jeune Raymond Defrancq, âgé de sept ans, dont les parents habitent 29, rue Broca, prenaient leurs ébats rue du Long-Pot prolongée, en face de l'école Lakanal.

Sans se soucier du danger qu'ils pouvaient courir, en raison du passage des tramways de la ligne V, les enfants s'amusaient à courir l'un après l'autre, en traversant la rampe qui conduit au Mont-de-Terre.

Il était une heure quarante-cinq environ, lorsque le jeune Defrancq passant sur la voie ferrée, fit un faux-pas et roula sur la chaussée.

A ce moment précis, arrivait à une allure vive le car V, numéro 845 que conduisait le wattmann Forestier, lequel pour gravir la montée, avait dû lancer son car.

Une indivible émotion s'empara des spectateurs de cette scène, qui voyaient déjà l'infortuné bambin sous la lourde voiture et affreusement mutilé.

Il n'en fut rien heureusement, grâce au sang-froid du wattmann, qui ayant aperçu le jeune Defrancq ,tombé sur la chaussée, bloqua immédiatement ses freins.

Le car stoppa presque sur place, et le bambin qui n'avait pu se relever à temps, ne fut que légèrement blessé au front par la lourde voiture, laquelle lui fit des contusions insignifiantes.

L'enfant qui venait d'échapper à une mort certaine ,fut reconduit en proie à une sérieuse émotion, au domicile paternel, tandis que les voyageurs et des passants félicitaient le wattman Forestier de son merveilleux sang-froid dont il avait fait preuve en cette circonstance.

LE SUCRE BEGHIN
FOND LE MIEUX ET SURRE LE PLUS

Cuivre, d'où viens-tu ?

Soupçonné de vols de cuivre, un individu est arrêté par la sûreté

Depuis quelques jours, les agents de sûreté Huin et Dethandt, recherchaient un individu qui leur avait été signalé comme ayant vendu du cuivre chez plusieurs brocanteurs de la ville.

Les policiers continuaient leurs investigations lorsque samedi, vers 6 heures du soir, ils rencontraient, rue des Tanneurs, l'individu qu'ils recherchaient.

Sans perdre de temps, ils l'appréhendèrent et le conduisirent au bureau de la sûreté, où il déclara s'appeler Auguste L..., 24 ans, né à Saint-Omer.

Ayant été trouvé porteur d'une certaine quantité de morceaux de cuivre, dont il ne voulut pas indiquer la provenance, L... a été gardé à la disposition de la police en attendant que l'enquête, qui se continue activement, ait révélé l'endroit d'où provient ce métal.

On croit que l'individu arrêté travaille dans une fonderie, d'où chaque soir il emportait du cuivre, qu'il allait revendre ensuite.

SINGULIERE FAÇON DE PAYER SES DETTES

Une cabaretière, Mme Marie Duquesne, 36 ans, demeurant rue des Capucins, se présentait vendredi vers 11 heures du soir, à l'estaminet Vandendorne, 9, rue Jeanne-Maillotte, où elle savait trouver un de ses débiteurs, un maquignon des environs de Lille.

Ayant fait connaître à ce dernier l'objet de sa visite, le marchand de chevaux, qui était ivre, trouva une rapide solution à la réclamation de sa créancière. Après l'avoir copieusement insultée, il s'élança sur elle et la précipita dans la vitrine du cabaret.

Marie Duquesnes, grièvement blessée au bras gauche, fut conduite au poste du 4e arrondissement, où elle reçut les soins de M. le docteur Cavro, lequel lui fit plusieurs points de suture.

Quant au brutal maquignon, qui avait jugé prudent de s'éclipser, il est activement recherché.

DANS LE TEXTILE

La situation de la grève de la filature de coton Delesalle est toujours stationnaire.

Jusqu'à présent aucune entente n'ayant pu se faire avec leurs patrons, les grévistes ont sollicité l'intervention du préfet dans le conflit.

Les ouvriers et ouvrières de cette filature se réuniront lundi matin, à 9 heures, chez Vandeputte, avenue du Colysée, où on leur fera connaître la réponse du préfet.

En raison des décisions importantes qui doivent être prises au cours de cette réunion, tous les ouvriers sont instamment priés d'y assister.

Je ne fume que le NIL

ARRONDISSEMENT DE LILLE

WAMBRECHIES

Mystérieuse noyade

Une jeune ouvrière de Saint-André est retrouvée noyée dans la Deûle. — Elle était disparue depuis huit jours. — Quelles sont les causes de cette mort ?

Dans notre numéro d'hier, nous relations la disparition survenue le jeudi 21 avril dernier d'une jeune fille de 21 ans, Louise Van Autrève habitant avec sa famille rue Félix Faure à Saint-André et travaillant à la filature Delesalle, rue du Tissage, dans le quartier de Bercken à La Madeleine.

Toutes les recherches effectuées depuis ce temps par la famille étaient restées sans résultat, lorsque vendredi on vint prévenir la famille Van Autrève que le corps de leur parente venait d'être retiré du canal de la Deûle, à Wambrechies.

NOYEE

C'était un ouvrier de la distillerie Lesaffre, le sieur Viaene, dit « Marquette », qui en se rendant le matin vers 6 heures à son travail avait aperçu en passant près de l'écluse le corps de la jeune fille.

Le garde Camille Allostery prévenu parvint, non sans peine et avec l'aide de passans à retirer de l'eau le corps de la noyée qui fut transporté à la morgue du cimetière.

Peu de temps après, la famille Van Autrève arrivait à Wambrechies et reconnaissait leur fille disparue comme on le sait.

L'ENQUETE

La gendarmerie de La Madeleine fut prévenue de cette découverte et le maréchal-des-logis Méhaye ,ouvrit aussitôt une enquête.

Il s'agissait de tâcher de reconstituer l'emploi du temps de la jeune fille le jour de sa disparition ; le docteur Descamps qui avait examiné son cadavre ayant conclu que la mort devait remonter à une huitaine de jours.

Les parents de Louise Van Autrève, dont la fille, mère d'un enfant de 3 ans, habitait sous le même toit, l'avaient totalement perdue de vue depuis le jeudi 21 avril dernier à midi. En effet ce jour là le père de l'ouvrière s'était rendu comme chaque jour à l'usine Delesalle à La Madeleine porter le dîner de sa fille. Il avait vu cette dernière qui lui remit même le montant de sa quinzaine. C'est à partir de ce moment que la jeune fille était disparue.

En interrogeant les compagnes de travail de Louise Van Autrève, M. Méhaye apprit que l'ouvrière avait quitté l'usine après avoir dîné et en compagnie d'une autre ouvrière Adrienne Lesage, 16 ans et demi, de Marquette.

Cette jeune fille interrogée déclara en effet que Louise Van Autrève avait quitté l'usine en sa compagnie après le dîner pour aller danser dans l'estaminet Vandamme, rue Saint-Victor à La Madeleine. Là elles rencontrèrent un jeune homme, Alfred Demare, 23 ans, qui les invita à aller se promener à Lille. Les jeunes filles acceptèrent et visitèrent plusieurs estaminets et cinémas de cette ville jusqu'au soir.

Au retour et toujours d'après les dires de la jeune Lesage, cette dernière quitta le couple près du pont Kuhlmann vers 7 heures, laissant le jeune homme reconduire la jeune fille chez elle. Puis la jeune Adrienne retourna danser chez Vandamme.

Demare, lui, déclara tout le contraire de ce qu'avait déclaré la jeune Lesage, du moins en parlant du retour. En effet d'après lui, revenant de Lille, vers huit heures et demie il aurait été en compagnie de Louise Van Autrève se promener dans les remparts après avoir quitté la jeune Adrienne sur la route de La Madeleine à hauteur des fortifications. Puis après une conversation intime avec sa compagne il l'aurait reconduite jusque près de chez elle en passant par le chemin de halage.

Retournant lui aussi chez Vandamme, il n'y rencontra pas la jeune Adrienne comme celle-ci le prétend.

Et si l'on voit alors la déclaration de la cabaretière l'affaire s'embrouille de plus en plus.

Aussi est-il probable que le parquet de Lille à qui les résultats de l'enquête ont été communiqués, ordonnera l'instruction de cette affaire mystérieuse, à savoir si Louise Van Autrève a été victime d'un attentat ou d'un accident ou encore si elle s'est suicidée.

La Fortune pour 2 Fr.

Lorsque vous achetiez 3 fr. une pochette contenant 4 billets de loteries, vous ne preniez part qu'à quatre tirages et vos trois francs étaient perdus !

Nous vous offrons pour 2 fr. seulement pendant 3 ans :

93 Tirages.

244.850 lots.

53 Millions de fr.

et à l'expiration des 3 ans, les titres qui forment votre série vous appartiennent et leur valeur, grossie des lots en dessous de 10.000 fr., sont partagés également entre tous les ayants-droit de la série.

Les lots de 10.000 fr. et au-dessus ayant été répartis immédiatement après le tirage, c'est une opération claire, simple et loyale.

Prenez donc, aujourd'hui même, un BON DE PARTICIPATION DE L'EPARGNE SOCIALE FRANÇAISE, qui vous permettra de participer à ces tirages.

En vente par nos Vendeurs, Dépositaires et Bureaux de Tabac.

Dunkerque

Une jeune fille... garçon

Le Tribunal civil de Dunkerque a eu à s'occuper hier d'un cas fort suggestif.

Il s'agit... d'une demoiselle, Hélène B..., qui fut déclarée, il y a quelque vingt ans, à Fort-Mardyck, comme étant du sexe féminin. Sexe pas bien déterminé néanmoins, puisque le docteur fit, paraît-il, remarquer que le nouveau-né n'était pas conformé d'une façon normale.

Quoi qu'il en fut Hélène fut élevée comme une fille et fréquenta l'école des filles.

Vers l'âge de douze ans, une transformation physique s'opéra chez la fillette, dont les allures viriles, garçonnières, frappèrent son entourage. on cas n'était pas le seul dans sa famille car, ainsi que nous le disons plus haut, dans ce village, les habitants, tous parents, sont les descendants de quatre familles de la Somme, installées sur cette côte par Louis XIV, après la bataille des Dunes.

Fille de marin, ayant un père capitaine au long-cours et deux oncles capitaines au cabotage, Hélène résolut de revendiquer son véritable sexe.

Elle revêtit, il y a quelque temps, des effets d'homme et suivit une troupe de saltimbanques. Mais pour ne pas faire de la peine à ses parents, elle revint à Fort-Mardyck et reprit ses habits de fille, mais avec la ferme intention de faire reviser son état-civil.

Elle savait qu'elle était homme et plusieurs jeunes Mardyckoises auraient pu... l'attester.

Elle s'en fut trouver un jour le docteur Trouchaud, de Saint-Pol puis le docteur Lancry, de Dunkerque, et ces deux praticiens n'hésitèrent pas.

Si Mlle Hélène avait jadis été fille elle était aujourd'hui un homme.

C'est ce qui a été dit hier au tribunal où Hélène s'est rendue avec une amie et en fumant une cigarette.

Elle était encore en femme mais bientôt elle pourra légalement revêtir le pantalon et réaliser son désir qui est d'être matelot chauffeur à bord du vapeur que commande son oncle.

Douai

Arrestation d'un dangereux malfaiteur

Il était recherché par les parquets de Douai et de Lille

Dans la matinée de samedi, les agents de sûreté Douai et Lescoq ont arrêté Arthur Perbaux, 29 ans, originaire de Maubeuge, autrefois artilleur à Douai : plusieurs mandats d'arrêt avaient été lancés par les parquets de Douai et de Lille contre cet individu, accusé d'avoir commis : 1° un vol de 2.000 fr. et des bijoux, au préjudice de M. Séraphin Patte, marchand de fourrage, quai des Houillères, à Douai ; 2° un vol de 300 fr. au préjudice de M. Bessard, restaurateur à Douai, en février dernier ; 3° un vol de bijoux au préjudice de M. Boulant-Hurtrez, cabaretier à Lallaing ; 4° un vol d'outils de menuisier à Lambres.

Jusqu'ici, Yernaux était demeuré introuvable. Or, dans la matinée d'hier, M. Noclercq, notre actif commissaire de police, apprit qu'on avait aperçu le bandit place Saint-Amé.

Sans perdre de temps, il pria le service de sûreté de le rechercher et... de l'arrêter. On sait le reste.

Tout homme accusé n'est pas forcément un coupable et les lecteurs pourraient nous accuser d'aller bien vite en besogne en représentant Yernaux comme un bandit. Il est bon de leur apprendre qu'on trouva dans les poches de celui-ci divers objets assez curieux, savoir : un révolver chargé de cartouche à balle blindée, cinq trousseaux renfermant 73 clefs, plusieurs ciseaux de menuisier, une montre, de nombreux bijoux, une carte d'électeur au nom de Berche Flavien, de Lauwin-Planques, un livret militaire belge au nom de Léopold Deloge, enfin deux rubans de décoration.

Yernaux porte bien. Il a de l'allure et la bouche fleurie d'un sourire avantageux. Il avait aussi parfois la boutonnière fleurie, sinon d'une orchidée, tout au moins d'un ruban destiné à en imposer aux braves gens.

On l'a déféré au parquet.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ABSCON

LACHE AGRESSION

Pendant la nuit de samedi à dimanche, un brave citoyen, Georges Louis a été assailli par trois individus, dont l'un lui porta à la tête, un violent coup, avec un instrument tranchant qui lui fit une large entaille au cuir chevelu.

Le docteur, appelé à lui donner des soins, a déclaré que le blessé devra subir un long chômage car, outre la plaie qu'il a reçue à la tête, Georges Louis a ressenti une vive commotion.

Comme cet excellent ouvrier se trouve sans ressources, les personnes qui voudraient bien lui venir en aide sont priées d'adresser leur obole au citoyen Fleury, dépositaire du « Réveil du Nord », ou au citoyen Villette, secrétaire du syndicat des mineurs, à Abscon.

HELESMES

LES RENARDS A DEUX PATTES. — Six lapins et deux poules, estimés 24 francs, ont été dérobés chez la femme Lesenne.

MARATRE. — L'enquête ouverte au sujet des mauvais traitements reprochés à la femme X..., sur sa fillette, a fait connaître que celle-ci était peu vêtue, mal nourrie, fréquemment battue, au dire des voisins.

SAINT-AMAND

J'AI DU BON TABAC. — Le lieutenant de douanes Motelet et le préposé Caudry, ont surpris un groupe de fraudeurs qui s'enfuirent, en abandonnant une charge de 55 kilos de tabac.

THUN

LA FIOLE. — Lucien François, débitant, a porté plainte contre B..., journalier à Château-l'Abbaye, pour vol de bouteilles vides qu'il évalue 50 francs.

La gendarmerie enquête.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 30 avril

Présidence de M. MEUSY

L'affaire des tikets de chemin de fer

Nous avons relaté en son temps le stratagème délictueux employé par un nommé X..., de Lille, qui truquait des billets de retour de Paris à Lille et les utilisait pour obtenir le transport gratuit de colis appartenant à des tiers. Grâce à la complicité de certains employés de la Compagnie du chemin de fer du Nord, cela devint bientôt un véritable trafic qui fut découvert par les contrôleurs. Ces billets étaient revendus à des personnes qui faisaient à meilleur compte le trajet de Paris à Lille et qui furent poursuivies en même temps que X...

Cette affaire venait à cette audience et après l'interrogatoire des prévenus on entendit les contrôleurs et les policiers qui trouvèrent les inculpés. MM. Petitet Alexandre, commissaire de la brigade mobile à Lille ; Soyez Julien, contrôleur *adjoint du chemin de fer* ; Cavier Georges, commissionnaire en marchandises ; Desreumeaux Charles, expert-comptable ; Platz Albert, détective au service de la Compagnie du Nord ; Halter Charles, détective également ; Pradeau Auguste, contrôleur ; Hue Pierre, contrôleur ; Sulzbach, inspecteur du contrôle des recherches.

Par l'organe de son avocat, la Compagnie qui se portait partie civile a demandé condamnation contre X... à 3,248 fr. 15 de dommages-intérêts et à 18 fr. 15 pour les autres prévenus, l'affichage du jugement en cent exemplaires et sa publication dans cinq journaux à son choix.

L'affaire a été remise au jeudi 26 mai pour entendre les plaidoiries.

LES VOLS DE FOURRURES

Le nommé Ligot Armand, de Lille, âgé de 33 ans, était poursuivi pour abus de confiance et escroquerie. Il était accusé d'avoir à Reims, à Melun, à Rouen, détourné pour plus de 10,000 fr. de fourrures au préjudice de divers négociants de ces différentes villes.

La police l'arrêta à Roubaix au mois de décembre ainsi que sa femme qui bénéficia d'une ordonnance de non-lieu.

Ligot qui a reconnu les faits a été condamné à deux ans de prison.

COUP DE REVOLVER

Rompteau Julien, 17 ans, demeurant à Wattrelos, est un des trois individus qui cambriolèrent l'église Saint-Christophe, à Tourcoing. Avant de passer en Cour d'assises, il avait à répondre d'une autre inculpation de coups et blessures. Pour défendre une fille nommée Martin Madeleine, maltraitée par son amant nommé Ruysschaert Henri, il tira sur ce dernier un coup de revolver sans l'atteindre, il est vrai.

Le tribunal l'a condamné à deux mois de prison avec sursis.

SERVANTE INFIDELE. — Employée comme servante à la Brasserie Universelle, Mouchot Rosa en profita pour barbotter du linge et des couverts. Coût : quatre mois de prison avec sursis.

POUR SAVOIR L'HEURE. — Deschoemacker Joseph et Boccard Eléonore, sa femme, demeurant l'un et l'autre à Roubaix, étaient poursuivis pour vol et complicité.

Dernièrement, dans un estaminet, la femme trouvant une montre qu'un client ému avait laissé tomber. Elle la revendit pour